



Modification repos compensateurs

Par **Maylie**, le **22/02/2015** à **17:09**

Bonjour,
Je suis dans le cadre d'un contrat de travail (dans la fonction publique territoriale).
Jusqu'à présent, les jours fériés travaillés étaient assortis d'une prime (comme pour un dimanche travaillé) ainsi que d'un jour de repos compensateur.
Désormais, nous avons été informé qu'il n'y aura plus que la prime mais que le jour de repos compensateur va être supprimé.
Est-ce légal dans la mesure ou cet usage était en place depuis plusieurs années (plus de 15 ans) ?
Et comment y répondre ?
Merci de votre réponse,
Maylie

Par **moisse**, le **22/02/2015** à **18:05**

Bonsoir,
[citation]Est-ce légal dans la mesure ou cet usage était en place depuis plusieurs années (plus de 15 ans) ? [/citation]
La notion d'usage n'existe pas dans la fonction publique.
La rémunération des fonctionnaires comme des agents contractuels fait l'objet d'une réglementation complexe certainement, mais à laquelle on ne peut pas déroger.
[citation]Et comment y répondre [/citation]
Plusieurs voies:
* le tribunal administratif
* le mouvement social (à condition d'être au moins 2)

Par **Maylie**, le **22/02/2015** à **21:04**

Merci pour votre réponse rapide !
Maylie